

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 6 mai 2013, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion  
Hélène Pelchat  
Éric Blanchette

Daniel Blais  
Guylaine Blais  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

**2013-05-103**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Vérification municipale ;
  - 3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 ;
4. Adoption du procès-verbal ;
  - 4.1. Séance ordinaire du 2 avril 2013 ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Gestion administrative ;
  - 7.1. Ajustement salarial ;
  - 7.2. Assurances collectives ;
    - 7.2.1. Acceptation de la proposition de la SSQ, Groupe financier ;
8. Comptes à payer ;
9. État des revenus et charges au 30 avril 2013 ;
10. États comparatifs semestriels des revenus et charges ;
11. Avis de motion ;
  - 11.1. Règlement no 244-2013 décrétant des travaux d'enrobé bitumineux (asphalte mécanisé) sur le territoire et l'affectation de la somme de 218 940 \$ du solde disponible du règlement no 211-2010 en vue de financer une partie de la dépense au montant de 475 000 \$ ;
  - 11.2. Règlement no 245-2013 portant sur les usages permis à l'intérieur de la zone REC-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012 et 234-2012) ;

- 11.3. Règlement no 246-2013 décrétant l'augmentation du fonds de roulement ;
- 12. Adoption de règlement ;
  - 12.1. Premier projet de règlement no 245-2013 portant sur les usages permis à l'intérieur de la zone REC-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012 et 234-2012) ;
  - 12.2. Modification au règlement no 214-2010 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne ;
- 13. Dépôt de soumissions ;
  - 13.1. Rapiéçage mécanisé ;
- 14. Demande de soumissions ;
  - 14.1. Conseil sans papier ;
  - 14.2. Entretien ménager du Centre municipal ;
- 15. Inspection municipale ;
  - 15.1. Travaux à autoriser ;
- 16. Inspection en bâtiments ;
  - 16.1. Émission des permis ;
  - 16.2. Dossiers des nuisances ;
- 17. Sécurité incendie ;
  - 17.1. Demandes du directeur ;
  - 17.2. Schéma de couverture de risques ;
    - 17.2.1. Rapport annuel 2012 ;
- 18. Demande de subventions ;
  - 18.1. Budget discrétionnaire au député provincial ;
- 19. Ministère des Transports ;
  - 19.1. Reddition de comptes 2012 ;
  - 19.2. Reconstruction d'un tronçon de la route du Vieux-Moulin ;
- 20. Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) ;
  - 20.1. Programmation de travaux révisés ;
- 21. Divers ;
  - 21.1. Message du maire - sollicitation d'un nouveau mandat ;
  - 21.2. Reconnaissance envers monsieur Éric Paradis ;
- 22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. VÉRIFICATION MUNICIPALE**

**2013-05-104**

#### **3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
 APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, présenté par monsieur Denis Brousseau de la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.

Adoptée

Monsieur Denis Brousseau remercie le personnel pour leur excellente collaboration.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2013-05-105

##### **4.1. Séance ordinaire du 2 avril 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **6. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2013-05-106

##### **Agri-Marché inc. - 100<sup>e</sup> anniversaire - fermeture d'un tronçon de route**

CONSIDÉRANT QU'Agri-Marché inc. soulignera le 100<sup>e</sup> anniversaire de leur entreprise les 15 et 16 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE 3 000 à 4 000 personnes sont attendues afin de souligner cet événement ;

CONSIDÉRANT QU'Agri-Marché inc. demande à la municipalité de Saint-Isidore de fermer la rue Sainte-Geneviève, d'emprunter divers équipements de circulation et d'avoir recours à du personnel et ce, afin de permettre de manière sécuritaire la tenue des diverses activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'acquiescer à la demande d'Agri-Marché inc. relative à la fermeture du tronçon de la route Sainte-Geneviève, soit de l'intersection route Coulombe/rue Sainte-Geneviève jusqu'au carrefour de la Grande-Ligne et ce, avec la signalisation appropriée, aux dates et heures suivantes :

- Samedi le 15 juin 2013 de 11h00 à 18h00 ;
- Dimanche le 16 juin 2013 de 09h00 à 18h00.

QUE la municipalité de Saint-Isidore fournisse l'assistance de deux (2) pompiers et véhicules, pour accompagner les bénévoles aux points de détournement de la circulation pour fins de sécurité et ce, à titre gratuit.

Adoptée

2013-05-107

##### **Parc Brochu-Châtigny - demandes particulières au transfert de propriétés**

ATTENDU QUE suite à des avis de transfert de propriétés, la municipalité de Saint-Isidore est propriétaire depuis le 29 avril 2013 des lots 3 173 651, 3 174 004 et 4 373 513 ;

ATTENDU QUE dans une correspondance datée du 26 avril 2013, les propriétaires antérieurs, par l'entremise de leur aviseur juridique, demandent à la municipalité de leur accorder entre autres une servitude de puisage d'eau, une servitude de passage et une servitude pour amener le gaz naturel jusqu'au lot 4 373 514 ;

ATTENDU QUE lesdits propriétaires demandent également à la municipalité d'envisager la possibilité de transférer une portion équivalente au lot 3 174 004 visé dans l'acte de transfert pour ajouter cette superficie de façon contiguë à leur lot 4 373 514 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas acquiescer à la requête de monsieur Rémy Therrien et 9072-7892 Québec inc., suite au transfert de propriétés, lots 3 173 651, 3 174 004 et 4 373 513, émis en date du 29 avril 2013, relativement à différentes servitudes de passage et d'échange de terrain.

Adoptée

**2013-05-108 Journal Beauce-Média - semaine nationale de l'action bénévole**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la publicité parue dans l'hebdomadaire Beauce-Média, dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole, édition du 17 avril 2013, au coût de cent vingt-quatre dollars et dix-sept cents (124,17 \$), taxes incluses et ce, afin de souligner le bénévolat de monsieur Claude Julien.

Adoptée

**2013-05-109 Société d'habitation du Québec - états financiers 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, dont un montant de mille cent soixante-neuf dollars (1 169,00 \$) est à recevoir, réparti comme suit :

- 948,00 \$ du programme d'habitation à loyer modique ;
- 221,00 \$ du programme de supplément de loyer.

Adoptée

**2013-05-110 Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA) - plan d'action triennal**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le plan d'action triennal PFM et MADA déposé par le Comité Politique familiale municipale impliquant différents intervenants du milieu.

Adoptée

**2013-05-111 Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. - contrat pour bibliothèques affiliées**

ATTENDU QUE la dernière mise à jour du contrat liant la municipalité de Saint-Isidore au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. date de 1996 ;

ATTENDU QUE ledit Centre a jugé opportun d'actualiser le contrat afin de mieux refléter la réalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour bibliothèques affiliées, liant la municipalité de Saint-Isidore au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

Adoptée

**2013-05-112 Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) - rapports de nature hydrogéologique**

ATTENDU QUE l'Institut national de la recherche scientifique et ses partenaires, dont les organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches, s'affairent à rassembler l'information existante sur les eaux souterraines de la région ;

ATTENDU QU'un des objectifs prioritaires du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) en Chaudière-Appalaches consiste à colliger toutes les informations touchant à l'hydrogéologie pour en assurer la pérennité dans une base de données ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil convienne de collaborer avec l'Institut national de la recherche scientifique et ses partenaires, dont les organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches, dans le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES), par la transmission des rapports de nature hydrogéologique dont la municipalité de Saint-Isidore dispose.

Adoptée

**2013-05-113 Loi sur la sécurité des barrages - formation d'une coalition**

CONSIDÉRANT la situation vécue par plusieurs municipalités qui se retrouvent dans l'obligation de démanteler ou de remettre en état des barrages désuets situés sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont généralement incapables d'assumer les coûts financiers que représentent les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la municipalité de Dixville dans la démarche de coalition et se rallie aux municipalités participantes dans leur demande visant à ce que le gouvernement du Québec modifie la Loi sur la sécurité des barrages et le règlement d'application et ce, de manière à alléger la responsabilité des municipalités en lien avec les ouvrages désuets, non dédiés à la production d'électricité, nécessitant un démantèlement ou encore une remise en état.

Adoptée

**2013-05-114 Mobilisation du milieu municipal - projet de loi-cadre sur la décentralisation**

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de vingt (20) ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013 ;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation ;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010 ;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économique concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir ;

ATTENDU QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif ;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation ;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires ;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC ;

ATTENDU le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au gouvernement du Québec de :

- déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013 ;
- confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Bernard Généreux.

Adoptée

**2013-05-115**

**Festival sportif de Sainte-Marie - autorisation de circuler**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le comité organisateur du Festival sportif de Sainte-Marie à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore lors de la randonnée cyclo-sportive qui se tiendra samedi le 8 juin 2013, événement qui permet à tous les participants de s'impliquer, de s'amuser et de se surpasser.

Adoptée

**2013-05-116**     **FM 101.3 - publicité**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la diffusion en onde au FM 101.3 d'une bande publicitaire sur la municipalité de Saint-Isidore du 11 au 14 juillet 2013, soit 14 mentions de 15 secondes, au montant de deux cent douze dollars et soixante-dix cents (212,70 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2013-05-117**     **Le Grand défi Pierre Lavoie - autorisation de circuler**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le comité organisateur du Grand Défi Pierre Lavoie à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore lors du marathon cycliste qui se tiendra samedi le 15 juin 2013, événement unique et rassembleur visant à développer de saines habitudes de vie chez les jeunes de 6 à 12 ans et, par effet d'entraînement, chez leurs parents.

Adoptée

Le conseil convient de :

- reporter leur décision quant à la demande de prolongation pour l'enlèvement d'équipements sur le lot 3 173 614 ;
- prendre note des inquiétudes et commentaires d'un citoyen relativement au projet de redressement de la route du Vieux-Moulin ;
- aviser Transport St-Isidore ltée de l'intention de la municipalité d'aménager une nouvelle rue dans le parc industriel ;
- laisser toute latitude aux membres de participer aux tournois de golf de La Fondation Le Crépuscule et du CLD de La Nouvelle-Beauce et ce, aux frais de chacun ;
- prendre note de la participation du maire à assister à une soirée reconnaissance soulignant la contribution politique de monsieur Janvier Grondin et ce, à ses frais ;
- convenir de la participation du maire à la conférence de presse pour le lancement de la deuxième édition de La course des Outardes dans le cadre de la campagne de financement «On se mouille pour CAIDI» ;
- laisser à la discrétion de chacun des membres de contribuer financièrement au Relais pour la Vie ;
- d'attendre un suivi des personnes concernées, selon leur disponibilité, concernant le défilé soulignant les 150 ans d'existence de la municipalité d'Armagh.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- tournoi de golf de la Fondation de l'entrepreneurship ;
- 4<sup>e</sup> souper réseautage «Les Homardises» de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce ;
  - offre de publication gratuite d'un calendrier 2014 de la municipalité ;



- appui pour une étude sur la réforme de l'assurance-emploi.

## **7. GESTION ADMINISTRATIVE**

### **7.1. Ajustement salarial**

Sujet reporté.

2013-05-118

### **7.2. Acceptation de la proposition de la SSQ, Groupe financier**

CONSIDÉRANT le mandat confié à BFL CANADA services conseils inc. (*BFL SCI*), afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité de Saint-Isidore dans le cadre d'un appel d'offres pour le régime d'assurance collective à l'intérieur d'un regroupement d'achat ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par SSQ Groupe financier ;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par *BFL SCI* portant sur un contrat de soixante (60) mois, tel que prévu au devis ;

CONSIDÉRANT les recommandations de *BFL SCI* ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification est garantie jusqu'au 31 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration, la méthodologie de renouvellement et la grille d'ajustement maximum sont garantis pour la durée du contrat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accepter la soumission de SSQ Groupe financier relativement aux protections prévues pour le régime d'assurance collective à l'intérieur d'un regroupement d'achat.

QUE le contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, tel que prévu au devis et que la mise en vigueur soit effectuée le 1<sup>er</sup> juin 2013.

QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce soit autorisée à octroyer pour et au nom des municipalités et organismes participant au regroupement le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi.

Adoptée

2013-05-119

## **8. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1540 à 1558 inclusivement, les chèques nos 9827 à 9880 inclusivement (le chèque no 9831 étant annulé) et les salaires, totalisant quatre-vingt-huit mille sept cent quarante-deux dollars et soixante-cinq cents

(88 742,65 \$).

Adoptée

## **9. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 AVRIL 2013**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 30 avril 2013.

## **10. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET CHARGES**

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et charges et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

## **11. AVIS DE MOTION**

### **11.1. Règlement no 244-2013 décrétant des travaux d'enrobé bitumineux (asphalte mécanisé) sur le territoire et l'affectation de la somme de 218 940 \$ du solde disponible du règlement no 211-2010 en vue de financer une partie de la dépense au montant de 475 000 \$**

Avis de motion est déposé par le conseiller Daniel Blais, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 244-2013 décrétant des travaux d'enrobé bitumineux (asphalte mécanisé) sur le territoire et l'affectation de la somme de 218 940 \$ du solde disponible du règlement no 211-2010 en vue de financer une partie de la dépense au montant de 475 000 \$.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,  
Conseiller

### **11.2. Règlement no 245-2013 portant sur les usages permis à l'intérieur de la zone REC-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-201, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012 et 234-2012)**

Avis de motion est déposé par le conseiller Roger Dion, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 245-2013 portant sur les usages permis à l'intérieur de la zone REC-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-201, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012 et 234-2012).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Roger Dion,  
Conseiller

### **11.3. Règlement no 246-2013 décrétant l'augmentation du fonds de roulement**

Avis de motion est déposé par le conseiller Daniel Blais, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 246-2013 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

Une demande de dispense de lecture est faite.

Daniel Blais,  
Conseiller

## **12. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**2013-05-120**     **12.1. Premier projet de règlement no 245-2013 portant sur les usages permis à l'intérieur de la zone REC-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-201, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012 et 234-2012)**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 245-2013 portant sur les usages permis à l'intérieur de la zone REC-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012 et 234-2012) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

**2013-05-121**     **12.2. Modification au règlement no 214-2010 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne**

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé le 6 juillet 2011 le règlement no 214-2010 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne ;

ATTENDU QUE suite au rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2012, un solde au montant de vingt-trois mille deux cent cinquante-trois dollars (23 253,00 \$) est à financer, relativement à l'acquisition dudit camion-citerne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 8 du règlement no 214-2010 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore modifie l'article 8 du règlement no 214-2010 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne comme suit :

«Afin d'acquitter le solde de la dépense, le conseil affecte un montant de vingt-trois mille deux cent cinquante-trois dollars (23 253,00\$) provenant de l'excédent accumulé non affecté de la municipalité de Saint-Isidore».

Adoptée

## **13. DÉPÔT DE SOUMISSIONS**

**2013-05-122**     **13.1. Rapiéçage mécanisé**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média pour les travaux de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

**COÛT/T.M.**

**NB/T.M.**

(excluant les taxes)

Construction BML, division de Sintra inc.	89,20 \$	4 631,53
Les Entreprises Lévisiennes inc.	81,89 \$	5 044,97
P.E. Pageau inc.	84,90 \$	4 866,12

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux à Les Entreprises Lévisiennes inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de quatre cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et vingt cents (474 999,20 \$), incluant les taxes, pour la saison 2013, et dont le montant arrondi à quatre cent soixante-quinze mille dollars (475 000,00 \$) est réparti comme suit :

- 218 940,00 \$ provenant du solde disponible du règlement no 211-2010 ;
- 55 897,00 \$ payé à même le fonds général ;
- 55 163,00 \$ payé à même le fonds local réservé ;
- 145 000,00 \$ emprunté au fonds de roulement, pour une durée maximale de cinq (5) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2014.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

#### **14. DEMANDE DE SOUMISSIONS**

##### **14.1. Conseil sans papier**

Sujet reporté.

2013-05-123

##### **14.2. Entretien ménager du Centre municipal**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat d'entretien ménager au Centre municipal de madame Patricia St-Pierre, pour une durée de deux (2) ans, au montant forfaitaire de vingt-et-un mille quatre cent trente dollars (21 430,00 \$), pour la période du 10 juin 2013 au 9 juin 2015, soit un montant annuel de dix mille sept cent quinze dollars (10 715,00 \$) pour chacune des années.

QUE le taux horaire pour les travaux d'entretien sur demande soit fixé à douze dollars (12,00 \$).

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **15. INSPECTION MUNICIPALE**

2013-05-124

### **15.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

##### **Station d'épuration**

Remplacement de la pompe pour eau potable	1 274,73 \$
Système de pression constante sur la pompe pour eau potable	977,29 \$

*Fournisseur : Plomberie et Chauffage Jérôme Gagné inc.*

Actuateur Belimo pour salle des soufflantes excluant l'installation et les frais de déplacement	333,43 \$
---	-----------

*Fournisseur : CWA mécanique de procédé*

##### **Rechargement de routes**

Route Hamann, près de la route Kennedy	4 602,40 \$
--	-------------

*Fournisseurs : Entrepreneurs locaux*

##### **Centre municipal**

Enregistreur de débordement au poste de pompage incluant flotte, entretien des pompes et installation	2 155,78 \$
---	-------------

*Fournisseur : XYLEM*

Adoptée

## **16. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **16.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'avril 2013.

### **16.2. Dossiers des nuisances**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'avril 2013.

## **17. SÉCURITÉ INCENDIE**

2013-05-125

### **17.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

Facial incluant amplificateur de voix et témoin lumineux <i>Fournisseur : Aréo-Feu</i>	1 110,66 \$
Lumière responder incluant batterie rechargeable <i>Fournisseur : Boivin &amp; Gauvin inc.</i>	203,51 \$
Système de localisation (GPS) <i>Fournisseur : Canadian Tire</i>	149,46 \$
Radio portatif avec afficheur numérique de canaux	792,18 \$
4 batteries pour radio HT-750	238,92 \$
4 batteries pour radio EX-500	367,69 \$
4 batteries pour radio EX-560	455,07 \$
<i>Fournisseur : Novicom 2000 inc.</i>	
Encadrements de 2 photos <i>Fournisseur : Les Ateliers Hors Cadre inc.</i>	195,94 \$
Achat d'un disque externe pour ordinateur incluant récupération de données <i>Fournisseur : Future Shop Place Laurier</i>	218,43 \$

Adoptée

**17.2. Schéma de couverture de risques**

2013-05-126

**17.2.1. Rapport annuel 2012**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire annuellement un rapport des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2012 a été produit en partie par chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques ;

ATTENDU QUE l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2012 et prendra, s'il y a lieu, et ce, selon les moyens financiers, les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte la partie du rapport annuel 2012 en lien avec la municipalité de Saint-Isidore en regard au schéma de couverture de risques et autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

## **18. DEMANDE DE SUBVENTIONS**

### **2013-05-127      18.1. Budget discrétionnaire au député provincial**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a établi dans l'exercice budgétaire un montant totalisant cinq cent quarante-cinq mille dollars (545 000,00 \$) pour la réalisation de certains projets relativement au transport, notamment :

• revêtement mécanisé de la chaussée	475 000,00 \$
• rechargement de routes et fossés	40 000,00 \$
• remplacement de ponceaux	15 000,00 \$
• travaux d'infrastructures pour une nouvelle rue	15 000,00 \$

ATTENDU QUE le conseil fait face régulièrement à des dépenses imprévues ayant pour effet de compromettre fortement la concrétisation desdits projets et ainsi entraîner la détérioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la participation financière substantielle de la part du gouvernement devient par conséquent indispensable ;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au député provincial monsieur André Spénard une subvention, à même le budget discrétionnaire et relativement aux travaux précités, au montant de cinquante mille dollars (50 000,00 \$).

Adoptée

## **19. MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

### **2013-05-128      19.1. Reddition de comptes 2012**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, le ministère des Transports exige que la municipalité de Saint-Isidore lui transmette une reddition de comptes attestant l'usage des compensations reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Blanchette Vachon et Associés, CA, s.e.n.c.r.l. afin de vérifier la reddition de comptes de la municipalité de Saint-Isidore, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, et transmettre un rapport au ministère des Transports, au taux horaire de quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante-treize cents (97,73 \$), incluant les taxes et ce, selon les besoins professionnels.

Adoptée

**2013-05-129      19.2. Reconstruction d'un tronçon de la route du Vieux-Moulin**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la municipalité de Saint-Isidore a soumis au ministère des Transports des requêtes afin d'améliorer la route du Vieux-Moulin pour la sécurité des usagers et la tranquillité des résidants du secteur ;

ATTENDU QU'une étude de circulation et des besoins de la route du Vieux-Moulin a été réalisée en mai 2011 par Génivar en collaboration avec le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE suite à plusieurs rencontres avec divers intervenants au dossier, le ministère des Transports présente deux (2) scénarios possibles (projets nos 154-07-0802 et 154-08-0621 datés du 5 février 2013) pour corriger la situation, soit :

- Scénario A - intervention partielle ;
- Scénario B - traitement global du secteur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition du ministère des Transports, soit le scénario B, relativement au projet de reconstruction d'un tronçon de la route du Vieux-Moulin sur une longueur d'environ un kilomètre et sept dixièmes (1,7 km), et ce, avec les modifications mentionnées dans le courriel du 24 avril 2013 émis par l'ingénieur Raymond Savard.

Adoptée

**20. TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

**2013-05-130      20.1. Programmation de travaux révisés**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou



indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28,00 \$) par habitant par année, soit un total de cent douze dollars (112,00 \$) par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

## **21. DIVERS**

### **21.1. Message du maire – sollicitation d'un nouveau mandat**

Monsieur le maire Réal Turgeon mentionne qu'il sollicitera un second mandat lors des élections 2013. Ce dernier précise qu'il reste encore des dossiers et des projets sur lesquels il aimerait travailler au cours des prochaines années pour la population de Saint-Isidore.

### **21.2. Reconnaissance envers monsieur Éric Paradis**

Au nom des membres du conseil, du personnel et de la population, le maire présente toute sa reconnaissance envers monsieur Éric Paradis, pour ses vingt-cinq (25) ans de bons et loyaux services en tant que pompier volontaire à Saint-Isidore. Il le félicite pour le temps et l'énergie déployés tout au long de ces années.

Monsieur Éric Paradis, présent, remercie toutes les personnes pour la confiance et le support témoignés. Il ajoute que la formation suivie par les pompiers permettra d'assurer une bonne relève au sein du service en sécurité incendie.

Le maire invite les personnes présentes à un échange convivial.

## **22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

**2013-05-131** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 55.

Adopté ce 3 juin 2013.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)

du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*